ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/questions/OANR5I.150F29666



15ème legislature

Question N° : 29666	De M. André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine - Puyde-Dôme)				Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances			Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		
Rubrique >politique sociale		Tête d'analyse >Accès aux vacances des foyers les plus modestes et chèques-vacances		Analyse > Accès aux vacances des foyers les plus modestes et chèques-vacances.	
Question publiée au JO le : 19/05/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'accès aux vacances des foyers les plus modestes et la nécessité d'abonder les chèques-vacances. Pour venir en soutien aux acteurs du tourisme, le Gouvernement a décidé de prélever 30 millions d'euros sur les réserves de l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) afin d'abonder le fonds de solidarité en faveur des TPE-PME. Dans le même temps, la ministre du travail soutient la proposition aussi saugrenue qu'indécente de solliciter les salariés pour qu'ils fassent don d'une partie de leurs congés payés aux soignants. Cette ponction de 30 millions d'euros s'opère sur un organisme qui permet chaque année à 11 millions de personnes de bénéficier de chèques-vacances. Par son action sociale, l'ANCV contribue aussi aux départs en vacances de plus de 250 000 personnes considérées comme les plus fragiles : personnes âgées isolées, en situation de handicap ou familles monoparentales. De plus, cette période épidémique a indéniablement fragilisé de nombreux travailleurs : chômage partiel, non reconduction des périodes d'intérim, licenciement économique, etc. Les conséquences de cette crise sanitaire risquent ainsi d'interdire l'accès aux vacances pour les foyers aux ressources amoindries. Aussi, tout en accompagnant la reprise de l'activité touristique, l'État se doit de favoriser l'accès aux vacances pour les foyers les plus démunis, comme le font par des actions de solidarité les acteurs du tourisme social et associatif, des comités d'entreprise et des collectivités territoriales. Pour cela, l'État pourrait abonder le montant des chèques-vacances et augmenter le volume des bons vacances délivrés par les caisses d'allocations familiales, permettant ainsi d'augmenter le budget de ces chèques et le nombre de bénéficiaires. Une action plus spécifique pourrait être conduite pour favoriser les départs en centres de vacances. Quant à la solidarité envers les TPE-PME, elle pourrait s'exprimer aussi en faveur de leurs salariés en élargissant leur accès aux chèques-vacances. Regrettant que le Comité interministériel du tourisme du 14 mai 2020 ait ignoré ces priorités, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures concrètes afin de faciliter l'accès aux vacances pour les foyers aux ressources modestes et les salariés des TPE-PME.